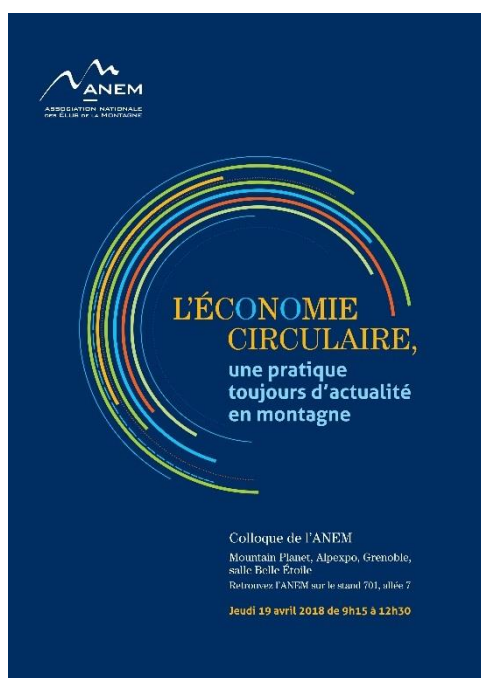


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'ANEM RÉUNIT LES ÉLUS ET ACTEURS DE LA MONTAGNE
AU COURS D'UN COLLOQUE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
DANS LE CADRE DE MOUNTAIN PLANET, À GRENOBLE**

Jeudi 19 avril 2018,
de 9h30 à 12h30 à Grenoble
ALPEXPO - Salle Belle Etoile



Jusqu'à une époque récente, du fait de leur réalité géophysique et de la nécessité de s'organiser de façon adaptée, les territoires de montagne ont privilégié le développement d'une économie proche du concept actuel d'économie circulaire. Ainsi, on peut constater que la montagne fait de l'économie circulaire depuis longtemps... sans le savoir.

Les élus de la montagne, territoire d'innovation, sont conscients d'un double enjeu : préserver le patrimoine naturel et ses ressources et développer l'activité économique. C'est la logique même de l'économie circulaire que de répondre à ces deux impératifs.

L'ANEM propose une présentation de la diversité des pratiques innovantes ainsi que des modalités d'accompagnement de l'économie circulaire avec élus, experts et acteurs économiques et associatifs.

- Pour consulter le programme et vous inscrire, vous pouvez [CLIQUER ICI](#).
- La participation à ce colloque est gratuite et donne également accès gratuitement au salon avec le code d'invitation « ANEM » - [CLIQUER ICI](#) -

Contact : Olivier LAMOUREUX : tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.